

APPEL A CANDIDATURE

Exposition collective

« CRÉATURES FANTASTIQUES »

Du 21 janvier au 15 mars 2021

TERRE VERRE MÉTAL

Inscription avant le 01 novembre 2020

Thème

Pour cette exposition, La Galerie des Arts du feu propose aux artistes et artisans du feu de travailler sur le thème des mondes fantastiques.

Vous abordez cet univers à travers vos créations ou vous souhaitez développer votre champ d'expression pour présenter au public des œuvres inédites spécialement conçues pour cette occasion, alors toutes vos propositions en céramique, verre et/ou métal sont les bienvenues.

Gargouilles, zoomorphes ou anthropomorphes, animaux mythologiques, dragons, créatures et engins imaginaires viendront s'associer pour créer une exposition des plus oniriques au sein de l'Aître Saint Maclou, lieu chargé d'histoire et de légendes.

Destinée à surprendre les visiteurs par une diversité d'approches et de formes d'expressions, cette thématique offre la possibilité d'exposer des œuvres de toutes dimensions, du plus petit sujet fantasmagorique aux chimères à taille réelle (avec la possibilité d'exposer également des pièces monumentales en extérieur), vous êtes ainsi invités à laisser libre cours à votre imagination !

Candidature

- Présentation de 1 à 10 œuvres par exposant
- Compléter et signer la fiche d'inscription (ci-dessous) et joindre des visuels des pièces

RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

1. DOSSIER DE CANDIDATURE

La fiche d'inscription (ci-dessous) devra être complétée, signée et comporter :

- Des visuels de la (des) pièce(s) réalisées ou envisagées. (Ces clichés seront susceptibles d'être utilisés dans les publications diverses de promotion de l'événement.
- Un justificatif de statut professionnel (chambre des métier, maison des artistes, etc.)

2. LA SÉLECTION DES ŒUVRES

Le comité de sélection de la Galerie des Arts du feu sélectionnera les artistes-exposants sur dossier. Le comité de sélection a pour mission de créer des expositions de qualité dans la diversité et la cohérence avec chaque thématique.

Un mail sera envoyé à tous les candidats pour les informer des décisions positives ou négatives, le comité de sélection n'est pas tenu de motiver sa décision.

3. CONDITIONS D'INSTALLATION

L'espace des expositions temporaires, d'environ 70 m² est situé au premier étage (avec ascenseur) de l'aile Est de l'Aître Saint-Maclou, l'accès du public est gratuit.

La Galerie des Arts du feu est ouverte du mardi au dimanche de 10h à 18h.

L'espace d'exposition temporaire est équipée du matériel d'exposition adapté : socles et éclairages.

Les précisions du montage seront apportées aux candidats sélectionnés.

4. DÉPÔT DES ŒUVRES

Les candidats seront informés par mail de la sélection pour l'exposition. Ils devront acheminer leurs pièces par leurs propres moyens à la Galerie des Arts du feu.

Les transports aller-retour des pièces sélectionnées ainsi que l'assurance couvrant ces déplacements sont à la charge exclusive de l'artiste, il devra prendre contact avec la Galerie des Arts du feu afin de s'accorder sur une date de dépôt pour établir un constat d'état (réception et retour) par le responsable présent à la réception.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

La Galerie des Arts du feu s'engage à :

- assurer la scénographie et le montage de l'exposition.
- organiser le vernissage
- se charger de la communication de l'événement : confection et diffusion d'affiches et de flyers, e-mailing
- communiquer le plus largement possible : conférence de presse, affichage sur les sites culturels ainsi que sur le site Internet et les réseaux sociaux

Le candidat sélectionné accepte que son nom, prénom ou pseudo soit publié pendant la durée de l'exposition pour toute forme de promotion.

La présence des artistes est souhaitée pour les jours de vernissage.

6. VENTE

Les ventes relatives aux expositions se font directement entre la Galerie des Arts du feu et le client.

Une participation aux frais généraux, représentant une commission de 30 % sera retenue sur le prix de vente public.

7. DÉMONTAGE DE L'EXPOSITION

La Galerie ne disposant pas d'espace de stockage, les artistes devront récupérer leurs pièces dans la semaine suivant la fin de l'exposition.

En cas d'impossibilité ou de retard, merci de nous tenir informés.

FICHE D'INSCRIPTION

EXPOSITION « CRÉATURES FANTASTIQUES »

Pour répondre à l'appel à candidature, vous devez retourner cette fiche complétée avant le **01 novembre 2020** à l'adresse mail (indiquée en bas de page).

Nom :

Prénom :

Nom de l'atelier :

Profession :

Statut professionnel *:

N° Siret :

Assujetti à la TVA : Oui Non

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

*Kbis, inscription à la chambre des métiers, etc.

Parcours, cheminement et démarche de l'artiste : (10 lignes env.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

